

Les personnes accueillies dans les centres d'accueil pour demandeurs d'asile en Bretagne en 2016 : des parcours individuels de plus en plus complexes

En 2016, la Bretagne offre plus de 1 500 places d'hébergement en centre d'accueil pour demandeurs d'asile (CADA) pour faire face à la forte hausse du nombre de nouvelles demandes depuis trois ans. Les CADA comptent également davantage de personnel, très majoritairement en CDI, même si l'on note une augmentation du temps partiel et des contrats courts liée à la phase de montée en charge progressive des nouvelles places.

Par ailleurs on observe une évolution du profil des demandeurs d'asile avec l'émergence de personnes isolées, souvent des jeunes hommes, qui amène les CADA à adapter leur offre de logement en renforçant l'accueil en mode diffus et en augmentant la part de logements individuels.

D'avantage de demandeurs d'asile ont recours à un hébergement précaire avant leur admission en CADA et à leur sortie de la structure. Ce constat d'une plus grande précarité est toutefois à relativiser car avec la hausse du taux de reconnaissance du statut de réfugiés, ils sont également plus nombreux à bénéficier de droits sociaux et à pouvoir ainsi accéder à un logement autonome à la sortie du CADA.

Camille Mazéas - Stefan Munier, DRJSCS Bretagne

L'année 2016 marque un tournant dans le cadre de la demande d'asile puisqu'avec plus de 1 600 nouvelles demandes¹, le nombre de primo demandeurs atteint son plus haut niveau en Bretagne. On constate ainsi une hausse des premières demandes d'asile de plus de 60 % depuis 2014 contre 41% au niveau national. A noter toutefois que la part de demandeurs d'asile accueillis en Bretagne ne représente que 2,5% des premières demandes nationales, chiffre stable depuis une dizaine d'années.

Face à cette hausse des demandes, les capacités d'accueil et d'hébergement en CADA ont augmenté de 50% depuis le 1er janvier 2014 contre +43% au niveau national. En 2016, la région Bretagne compte ainsi douze centres d'accueil de demandeurs d'asile pour un total de 1 582 places autorisées (figure 1).

Un nouveau profil émerge qui entraîne une adaptation de l'offre d'accueil

Sur l'ensemble de l'année 2016, ce sont 1 866 personnes qui sont accompagnées dans ces structures d'accueil, soit +41% par rapport à 2012. Parmi ces nouveaux arrivants, de nouveaux profils émergent, puisque le nombre de personnes dites isolées passe de 10 à 40% des personnes accueillies (figure 2). Ces personnes isolées sont majoritairement des hommes âgés de moins de trente ans. On note ainsi un rajeunissement des personnes accueillies, l'âge moyen des résidents passant de 35 ans et demi en 2012 à 32 ans et 4 mois en 2016.

Au regard des nouveaux profils accueillis, les opérateurs ont adapté leur fonctionnement et leur parc en proposant davantage de logements individuels de type 1 qui passent de 12% en 2012 à 20% du parc de logement. En revanche les appartements de type 2 ou 3 passent de 50 à 41% du parc. Les T4 et + représentent quant à eux 39% du parc. La part des logements en diffus, appartements disséminés dans ou autour de la commune d'accueil, et qui permet ainsi une plus grande modularité, est quant à elle en hausse de dix points depuis 2008 pour atteindre 83% de l'offre d'hébergement.

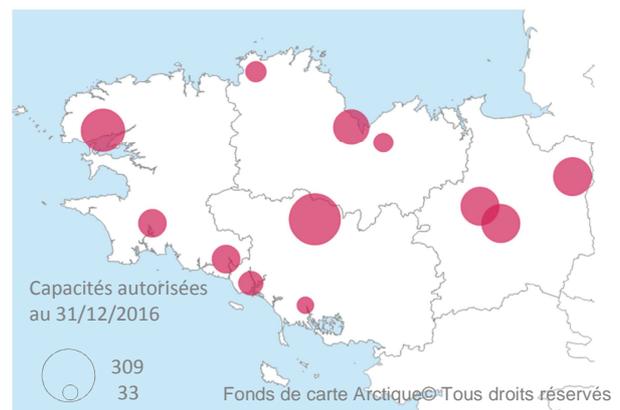
Les centres d'accueil de demandeurs d'asile

Les CADA sont une catégorie particulière d'établissements sociaux mentionnés au L. 312-1 I du code de l'action sociale et des familles (CASF). Ils ont pour mission d'assurer l'accueil, l'hébergement ainsi que l'accompagnement social et administratif des personnes dont la demande d'asile a été enregistrée, pendant la durée d'instruction de cette demande. » (art. L. 348-2 du CASF).

Ils sont financés par le biais d'une dotation annuelle versée par les services déconcentrés de l'Etat.

1 Une implantation sur l'ensemble du territoire

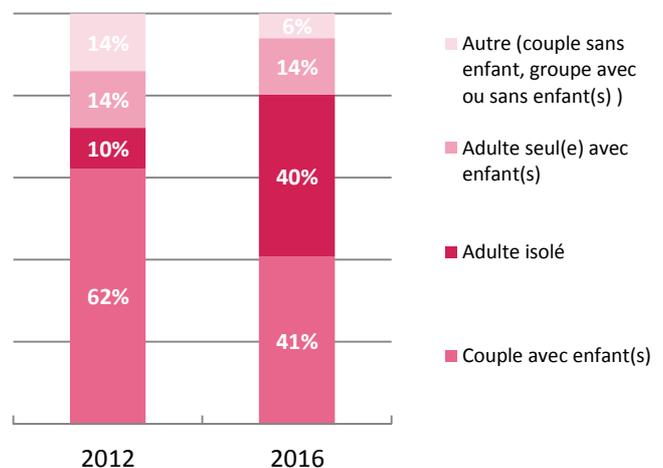
Localisation des centres d'accueil pour demandeurs d'asile



Source : DRJSCS Bretagne / Répertoire FINISS

2 Une nette augmentation des personnes isolées

Répartition des demandeurs d'asile selon la situation familiale



Source : DREES DRJSCS Bretagne / Enquête ES

¹ Source : rapports d'activité de l'OFPPA (nombre de 1ères demandes selon le département de résidence)

L'enquête ES « Etablissements et Services » pour adultes en difficulté sociale

L'enquête ES est réalisée tous les quatre ans par la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la santé et des solidarités. Elle vise à fournir une description exhaustive de l'activité, du personnel et de la clientèle des établissements et services hébergeant des personnes en difficulté sociale.

Le parcours des personnes accueillies témoigne d'une plus grande mobilité et d'une plus grande précarité...

Si en 2012 plus de 90% des demandeurs d'asile résidaient déjà en Bretagne avant leur admission en CADA, ils ne sont plus que les deux tiers en 2016. Cette plus grande mobilité interrégionale est notamment une conséquence des orientations prononcées par l'OFII qui visent à assurer un équilibre territorial entre l'offre d'hébergement et les besoins identifiés dans chaque région.

Par ailleurs, compte-tenu de la saturation des dispositifs d'urgence, il apparaît que moins de demandeurs d'asile ont pu bénéficier d'un hébergement d'urgence en amont de leur prise en charge en CADA. Ils sont ainsi 57% à avoir bénéficié d'un hébergement d'urgence contre 89% en 2012. A l'inverse, 39% ont connu une situation précaire (hébergés chez un proche ou hébergement de fortune) contre 10% en 2012.

La durée moyenne de séjour en CADA est en diminution en 2016 et atteint un peu moins d'un an et demi contre près de deux ans en 2012. Cette baisse impacte de façon très nette les personnes isolées qui quittent les centres en moyenne six mois plus tôt que les familles notamment du fait d'un accompagnement vers l'ouverture des droits plus complexe pour les familles.

L'accès à un hébergement social (centre provisoire d'hébergement, hébergement d'urgence) à la sortie du CADA passe de 57 à 37% des destinations à la sortie (figure 3). Stable pour les personnes isolées, cette solution d'hébergement recule très nettement pour les familles et ne concerne plus que 36% d'entre elles contre 60% en 2012. Cette tendance marque une saturation des dispositifs d'hébergement social. La création récente de places de centres provisoires d'hébergement pour les réfugiés doit permettre d'atténuer ce phénomène pour les plus vulnérables.

Face à cette tension de l'offre d'hébergement social on constate une hausse du recours à un logement précaire à la sortie. Ainsi, près d'un adulte sur quatre quitte le CADA pour un logement précaire soit près de dix points de plus qu'en 2012, essentiellement pour se rendre chez un proche. Ce phénomène concerne principalement les personnes isolées.

... mais qui tend à s'améliorer à la sortie

Parmi les 700 sortants de CADA sur l'année, près de la moitié bénéficie du statut de réfugié contre un peu plus d'un quart en 2012, conséquence de l'augmentation du taux de reconnaissance de l'OFPPA qui, sur la même période, est passé de 8 à 44% d'admission.

Cette reconnaissance statutaire favorise ensuite l'accès aux droits, 60% des sortants bénéficient de ressources financières contre 54% en 2012 avec notamment une forte hausse des bénéficiaires du RSA (figure 4).

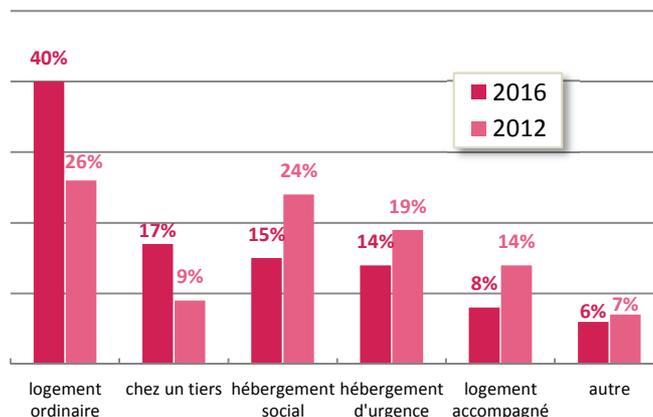
On constate ainsi une nette augmentation de l'accès à un logement ordinaire autonome à la sortie du CADA qui passe de 26 à 40% des destinations à la sortie et qui devient la principale solution de logement. Cette hausse profite particulièrement aux familles puisque leur taux d'accès à un logement autonome est de 44% contre 28% en 2012.

LE PERSONNEL : En 2016 les CADA bretons comptaient 104 ETP soit un taux d'encadrement d'1 ETP pour 15 résidents. Les trois-quarts du personnel sont des femmes. Le personnel bénéficie de contrats de travail stables toutefois, compte tenu de l'augmentation rapide des capacités d'accueil ces dernières années, le temps partiel est en hausse de 14 points comparé à 2012 pour atteindre 58% du personnel. De même, avec 87% des contrats, les CDI sont en recul de dix points depuis 2012 au bénéfice des CDD et contrats aidés qui représentent respectivement 8 et 5% des contrats.

Le personnel éducatif et social représente 52% des ETP, stable comparé à 2012 et 2008. On y trouve essentiellement des travailleurs sociaux et familiaux (CESF, TISF, ASS, animateurs sociaux) soit 50% du personnel éducatif et social. Les éducateurs spécialisés représentent 28% du personnel éducatif et social.

3 Un meilleur accès au logement autonome

Répartition des adultes sortis selon la destination



Source : DREES DRJSCS Bretagne / Enquête ES

4 Trois sortants sur cinq perçoivent des ressources

Répartition des adultes sortis selon la ressource principale

Ressource principale	2016			2012
	Personne isolée	Personne Accomp.	Ensemble	
Sans ressource	48%	36%	39%	46%
RSA	26%	34%	32%	17%
Autre allocation	23%	24%	24%	28%
Revenu d'activité	3%	6%	5%	9%
Ensemble	100%	100%	100%	100%

Source : DREES DRJSCS Bretagne / Enquête ES

L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE DES DEMANDEURS D'ASILE HEBERGES EN BRETAGNE : Parmi les nationalités les plus représentées en CADA en 2016 figurent principalement des ressortissants d'Europe orientale (Russe, Albanais...) et d'Afrique (République Démocratique du Congo, Nigeria...), mais on constate également une hausse des ressortissants du Moyen-Orient (Afghanistan, Syrie...) du fait de l'instabilité grandissante rencontrée dans ces pays. En conséquence, au niveau national, on constate une hausse de 25% des personnes admises à titre humanitaire depuis 2012.